

Image not found or type unknown



Cas de mise sous séquestre du ,ou d'une partie,des charges

Par **tonio**, le **17/10/2009** à **11:37**

Bonjour,rnj'habite au 3éme étage d'un HLM ,et depuis un certain temps,les parties communes sont à la limite de l'insalubrité.Cause:un laisser-aller total d'une petite minorité de locataires qui jonchent ces endroits de détritux et autres poils de chiens.Après mon intervention auprès de ces locataires et auprès des HLM,aucune amélioration !rnma question est la suivante:puis-je mettre sous séquestre les charges locatives d'entretien et de nettoyage,jusqu'à retour à la normale ? si oui,comment faut-il que je procède pour rester dans mes droits?rnMerci mille fois de m'informer,car c'est urgent!rnCordialement.